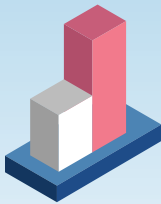


# LA PAIE A LE POUVOIR



## Pourquoi le bien-être financier compte?

Au cours de la dernière décennie, l'Association canadienne de la paie (ACP) a mené une recherche auprès des travailleurs canadiens pour comprendre leur épargne, leurs dépenses, leurs dettes et la planification de leur retraite. Cette recherche montre constamment que :



Près de la moitié des Canadiens vivent d'un chèque de paie à l'autre



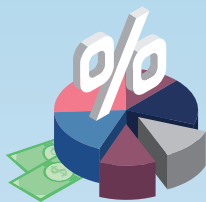
Trois-quarts des personnes ont seulement épargné 25 % ou moins de ce qu'ils pensent avoir besoin pour prendre leur retraite



1 personne sur 4 ne pourrait pas trouver 2 000 \$ en un mois en cas d'urgence

# Améliorer votre bien-être financier signifie que vous pouvez :

- ✓ Mieux vous préparer pour la retraite, les cas d'urgence et les événements majeurs de la vie



- ✓ Réduire le stress professionnel dû aux soucis financiers

- ✓ Approfondir vos connaissances sur les finances pour mieux « maîtriser » votre situation personnelle

# « Payez-vous d'abord », que cela signifie-t-il?



L'expression ***Payez-vous d'abord*** indique bien de quoi il s'agit. Avant que vous ayez l'opportunité de dépenser votre argent autre part, utilisez une partie de cet argent pour améliorer votre bien-être financier – en contribuant à un compte d'épargne personnelle ou d'épargne-retraite. Traitez-vous de la même façon que vous traiteriez une facture qui doit être payée en prenant l'habitude de contribuer automatiquement pour vous et votre avenir.

L'Association canadienne de la paie, et de nombreux autres experts financiers, recommande d'épargner, ou de « vous payer » 10 % de votre paie nette, à chaque paie.

# Comment la paie peut-elle vous aider?

Si vous êtes un travailleur canadien, le représentant de la paie ou le service de la paie de votre lieu de travail, peut être une grande ressource.

Deux-tiers des employeurs canadiens offrent actuellement des programmes ***Payez-vous d'abord*** qui peuvent vous aider à épargner. De nombreux autres employeurs cherchent à mettre en place ces programmes. Savez-vous ce qu'offre votre employeur?

## La paie peut :



Arranger des déductions automatiques à partir de votre paie vers un compte d'épargne ou d'épargne-retraite distinct



Fournir des informations sur la littératie financière notamment sur des sujets comme les salaires, les déductions (y compris celles pour le Régime de pension du Canada, le Régime de rentes du Québec, l'Assurance-emploi et le Régime québécois d'assurance parentale), les avantages imposables, et plus encore



Répondre aux questions concernant votre paie et tous les autres programmes offerts par votre employeur (comme les régimes de retraite d'entreprise ou d'avantages sociaux)



Vous diriger vers plus de ressources ou informations pour vous aider à améliorer votre bien-être financier



Parlez à votre professionnel de la paie aujourd'hui.  
La paie a le pouvoir de vous aider.